



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2020-009

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2020

# Sommaire

## SPC

32-2020-01-21-001 - Arrêté portant habilitation de la SAS SAD MARKETING en vue d'établir les certificats de conformité des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers. (2 pages)

Page 3

SPC

32-2020-01-21-001

**Arrêté portant habilitation de la SAS SAD MARKETING  
en vue d'établir les certificats de conformité des demandes  
d'autorisation d'exploitation commerciale pour le  
département du Gers.**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFETE du GERS

Sous-préfecture de Condom

## ARRÊTÉ

Portant habilitation de la SAS SAD MARKETING en vue d'établir les certificats de conformité des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers

**LA PREFETE DU GERS**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code de commerce, et notamment ses articles L.752-23 et R.752-44-2 à R.752-44-6 ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L.752-23 du code de commerce ;
- VU la demande d'habilitation déposée le 16 janvier 2020 par la société **SAD MARKETING** dont le siège social est situé 23, Rue de la Performance, Bâtiment BV4 à Villeneuve d'Ascq (59650), représentée par M. Gonzague HANNEBICQUE, en sa qualité de directeur associé, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de Condom ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – L'habilitation n° **HCC/CDAC32/2020/004** de la société **SAD MARKETING** dont le siège social est situé 23, Rue de la Performance, Bâtiment BV4 à Villeneuve d'Ascq (59650), représentée par M. Gonzague HANNEBICQUE, en sa qualité de directeur associé, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers est accordée.

**Article 2** – La présente habilitation est valable sur l'ensemble du département du Gers pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite.

**Article 3** – Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :

- M. Gonzague HANNEBICQUE,
- M. Benjamin AYNES.

**Article 4** – L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

**Article 5** – L'habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- . non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définie en application des dispositions des articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 du code du commerce ;
- . non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- . atteinte à l'ordre public ou danger pour la sécurité publique.

**Article 6** – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification :

- . d'un recours gracieux auprès de la préfète du Gers (service et adresse sus-mentionnés) ;
- . d'un recours hiérarchique auprès du secrétariat de la Commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC) – Bureau de l'aménagement commercial – Direction générale des entreprises (DGE) – Ministère de l'économie et des Finances – 61, boulevard Vincent Auriol 75703 Paris cedex 13 ;
- . d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos -64010 Pau Cedex.

La juridiction compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7** – Madame la sous-préfète de Condom est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département du Gers et dont une copie sera notifiée à M. Gonzague HANNEBICQUE.

Condom, le **21 JAN. 2020**

Pour la préfète et par délégation,  
La sous-préfète de Condom



**Isabelle SENDRANE**